L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.86) sont ouverts au public, tous les jours, de 9 à 12 h., et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution AVANT 16 heures

Le Cabaret de la Planche Trouée

UN VESTIGE DISPARU DU PASSÉ ROUBAISIEN

Les souvenirs du passé ne sont pas très nombreux à Roubaix et les remaniements successifs de la ville, au cours du siècle dernier, ont éliminé peu à peu les vestiges d'autrefois.

Les nécessités de l'urbanisme et de l'alignement ont fait le reste.

C'est ainsi qu'il y a neuf ans disparaissait un témoin du passé : le Cabaret de la « Planche Trouée ».

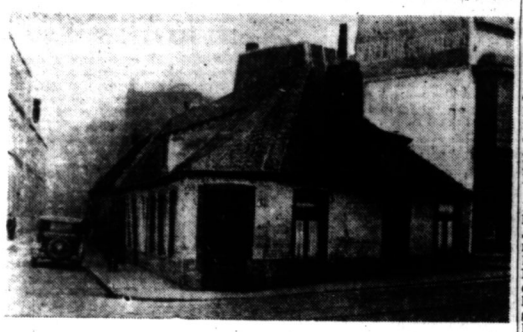

Le Cabaret de la Planche Trouée un peu avant sa disparition. (Ph. Archives)

Il était à l'angle des rues de Lannoy, des Longues Haies et de la Planche Trouée ou il profilait sa silhouette caractéristique : maison trapue, sans étage, au toit haut et pointu, avec ses caractéristiques fenêtres de mansardes. C'était vraiment parmi les immeubles modernes avoisinant, un témoin, un rappel de ce qu'était Roubaix il y a seulement encore un siècle.

On s'accordait généralement à lui attribuer l'année 1750 comme date de naissance car c'est de cette époque environ que date la construction courante des maisons en briques. Antérieurement, elles se faisaient en torchis, ce qui coûtait évidemment beaucoup moins cher.

L'enseigne du cabaret tirait bien simplement son nom d'une légère passerelle de bois jetée sur un ruez qui passait là auprès. Mais tout ceci n'est constitué qu'un mince tire à passer dans l'histoire locale si l'estaminet en question n'avait été le lieu de prologue d'un drame sous la Révolution.

Dans la nuit du 30 Floréal au 1er Prairial de l'An II (c'est-à-dire du 19 au 20 mai) parmi les clients de l'estaminet se trouvaient les frères Louis et Joseph Couteau, de braves gens inoffensifs, pères de famille : l'un de neuf, l'autre de deux enfants.

Peut-être avait-il fait un peu chaud en cette journée de mai, toujours est-il que les deux frères avaient vidé force cannettes et qu'ils en étaient arrivés à un état d'euphorie où l'on ne mesure plus la portée exacte de ses paroles ou de ses actes.

Toujours est-il que les frères Couteau clamèrent, paraît-il, leur mécontentement du Nouveau Régime en criant : « Vive le Roi ! Vive l'Empereur d'Autriche ! », ce qui était au moins assez éclectique comme opinion. « Vive Cobourg ! » et enfin « Au diable les Carmagnoles », ce qui semble cette fois exprimer une idée et formuler un grief bien nets.

Malheureusement, un patriote recueillit ces propos et les rapporta au Comité révolutionnaire de Roubaix.

Et la chose ne traîna pas : le Tribunal criminel de Lille fit arrêter les deux malheureux roubaisiens qui, les fumées de l'ivresse dissipées, ne savaient plus trop de quoi il s'agissait.

Les deux frères Couteau, inculpés de « propos incivques », furent emmenés à Arras, le 25 mai (soit cinq jours plus tard). Ils passaient en jugement dans la matinée et à midi, ils étaient décapités sur la place de la Révolution... avant d'avoir probablement bien exactement compris ce qui leur arrivait ! Les frères Couteau sont morts et oubliés. Le Cabaret de la Planche Trouée lui aussi est mort et presque publié puisque son nom n'est pas resté attaché à la ruelle qu'il étranglait en partie... la mémoire des hommes est courte.

A. B.

A TRAVERS LA VILLE

La victime de la scène de coups de couteau de la rue d'Arcole est décédée

Dans notre édition de vendredi, nous avons signalé le drame sanglant qui eut pour théâtre l'habitation de Mme Blondeau, née Marie Evernarde, rue d'Arcole, cour Saint-Léon, 16. Cette femme vivait séparée de son mari, un certain Louis Blondeau, 30 ans, journalier, domicilié 22, rue du Tilleul, à Wattrelos, et la garde des enfants avait été confiée à cette dernière. Toutefois, le père, à la suite d'une ordonnance du président du Tribunal Civil de Lille, était autorisé à voir ses enfants à périodes régulières.

C'est ainsi que Blondeau vint rue d'Arcole, vendredi matin, vers 6 h. 30. Avec autorité, il prétendit que les petits lui soient présentés sans retard et, comme ils étaient encore couchés, il dut attendre qu'ils s'apprêtent. Lorsque sa femme reapparut, il devint furieux, la menaça, la saisit à la gorge, la repoussa contre un mur et, tout en tentant de l'étrangler, il lui porta des coups violents sur diverses parties du corps. Aux cris poussés par la malheureuse, l'ami de cette dernière, Pierre Fouart, 28 ans, couvreur, 1, rue des Filatures, cour Scottet, 7, intervint en faveur de la femme. Mal lui en prit car à ce moment Blondeau retourna sa rage contre lui et, à l'aide d'un couteau à cran d'arrêt, il en porta plusieurs coups dans le dos de son rival. Grièvement blessé, ce dernier, perdant son sang en abondance, s'abattit sur le sol. Tandis que l'on faisait appel à M. le docteur Picquet, le coupable prenait la fuite. Dès son arrivée, le praticien déclara que l'état de Foucart était très sérieux et, d'urgence il le fit admettre à l'Hôpital « La Fraternité ».

A l'établissement hospitalier, on déclara qu'il y avait lieu de faire des réserves quant aux graves blessures mais que, toutefois, ses jours ne paraissaient pas être en danger. Malheureusement, une série de complication se présenta dans l'état du blessé et, malgré les soins les plus dévoués dont il fut entouré, il rendit le dernier soupir dimanche vers 21 h.

Le Parquet de Lille a été averti de cette issue fatale et, jusqu'à présent, on ignore les dispositions qui seront prises à l'égard de Blondeau qui, comme on le sait, s'est constitué prisonnier vendredi vers 19 h. 30, au brigadier de police Emile Vandendriessche.

RESPECTEZ L'HEURE

Chacun sait que le dimanche la retraite est à 15 h. Malgré cette interdiction de sortir, quelques imprudents se sont fait prendre en défaut. Il s'agit de Jean Cauller, 43 ans, vulcanisateur, 43, rue Sainte-Thérèse ; Auguste Ackerman, 196, rue d'Oran ; Alphonse d'Hellen, 35 ans, manœuvre rue d'Ypres, 41, à Gheluvelt (Belgique) ; Casimir Wolski, 64, rue Anseele, cour Bernard, 22 et Odette Bradt, 55 bis, rue des Filatures.

MÊME DANS LE COULOIR

C'est dans le couloir de l'habitation de Mme Beauval, née Marie Bondue, 19 ans, rue Sainte-Thérèse, 18, que fut volée la bicyclette de cette jeune femme. Plainte a été déposée au 3e arrondissement de police.

POMMES DE TERRE A BON COMPTE

Durant la nuit de samedi à dimanche, des maraudeurs se sont introduits dans le jardin situé à l'angle de l'avenue Linné et du Square des Acacias, appartenant à M. Guillaume Vanderpault, 58 ans, demeurant rue de Lannoy, Fort Despretz, 54. Les rôdeurs de nuit ont arraché 150 plants de pommes de terre, causant ainsi un préjudice de 200 fr. Enquête en cours.

Les colis aux prisonniers

« Pour répondre à de nombreuses demandes qui ont été faites par certains groupements roubaisiens (œuvres, sociétés, firmes et maisons de commerce) afin d'envoyer des colis à leurs adhérents et à leurs employés le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre roubaisiens informe qu'il met à leur disposition des bons de colis qu'ils remettront aux familles de prisonniers. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à nos bureaux de la Croix Rouge Française, 14, rue Jeanne d'Arc, tous les matins de 9 h. 30 à 12 h.

« Cependant, il est à noter que pour raison d'inventaire, les bureaux du Comité d'entr'aide aux prisonniers roubaisiens seront fermés du 1er au 15 août. Durant cette période il ne sera ni accepté ni envoyé de colis. Néanmoins une permanence sera assurée tous les matins de 9 h.30 à 12 h., par la Croix Rouge Française pour renseignements seulement. »

LE BREVET SPORTIF NATIONAL AU STADE AMÉDÉE PROUVOST

125 jeunes gens sur les 260 engagés, se présentèrent pour subir les épreuves du B.S.N. M. Dewitte, de l'Excelsior, dirigea cette réunion, aidé de MM. Guyot, de Looze, Jansseune, Duquesne, Wartelle, etc... Les épreuves commencèrent à 9 h. 15 pour se terminer à 12 heures.

Le déchet est très important, puisque 35 jeunes gens se virent éliminer.

Voici les résultats d'ensemble :

1er échelon, 12 à 14 ans, admis 23 sur 23 présents.

2e échelon, 14 à 1 6ans, admis 17 sur 24 présents.

3e échelon, 16 à 18 ans, admis 43 sur 52 présents.

4e échelon, 18 à 20 ans, admis 7 sur 26 présents.

MORT DE M. RAYMOND LEJEUNE

Nous apprenons la mort de M. Raymond Lejeune, répartiteur de l'Œuvre des Convalescents nécessiteux de l'hôpital La Fraternité, décédé en son domicile, 88, rue de la Potennerie, à l'âge de 66 ans. Ancien élève de l'Ecole des Arts industriels, le défunt était également ancien combattant de la guerre 14-13, vice-président du comité des fêtes de Ste-Elisabeth, La Fraternité et agent commercial de la maison Motte-Bossut fils.

Officier d'Académie et titulaire de la médaille du travail, M. Lejeune était le beau-frère de M. Edmond Pascal, gérant du Journal de Roubaix, trésorier de l'Association professionnelle des journalistes du Nord. Ses funérailles auront lieu mercredi, à 9 h., en l'église Saint-Baptiste.

VENTE DE POMMES DE TERRE

Les négociants en pommes de terre remettront dès ce lundi aux détaillants, au fur et à mesure des arrivages, les quantités de pommes de terre nécessaires à une nouvelle répartition d'un kilo par personne au prix de 4 fr. 65 le kilo. Les consommateurs remettront le ticket de décade de juillet.

Sociétés et Comités

AUX RETRAITES DES TRAMWAYS DE L'E.L.R.T. — Les intéressés sont priés de prendre note que le jeu des cartes mensuel prévu pour mercredi 9 juillet est reporté aux 2e mercredi du mois d'août.

ETAT CIVIL

Naissances. — Yvette Mahieu, rue du Pays, 23. — Geneviève Bayart, rue Colbert, 65.

Décès. — Maurice Dedeurwaerder, 33 ans. — Raymond Lejeune, 66 ans. — François Lefebvre, 68 ans.

WATTRELOS

RAVITAILLEMENT

Certains commerçants ayant cru devoir conserver par devers eux la carte rouge de pointage distribuée à la population, il est rappelé que cette carte doit servir exclusivement aux distributions de tickets de rationnement et doit être conservée soigneusement par les consommateurs.

LE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur N° 2, Salle Deltour, rue Roger Salengro :

7 Juillet. — Rues Blériot, Marthe, Cyprienne, Blanche, Paule, Riez, Petit Tournai, 46-139, 127-171, Maisons Lequiains, des Ballons, 2-258, 147-279 ; imp. Ségard, rues Castel Desmulliers, Dames, du Breuil, des Lys, des Fleurs, 60-90 ; imp. Vandendriesche, rue de Mouscron, 1-219 ; 11 Novembre, Jean Jaurès, 1-61 ; des Prés, Emile Basly, Abattoirs (impairs), de la Gare, Denis Pollet.

8 Juillet. — Rues des Ballons, 1-41, 103-143 ; Maisons Renard, des Roses, Verger, Thionville, Ruelle Jonville, rue des Fleurs, 1-87 ; ruelle Wanin, rue St-Vincent de Paul (6-118 Maisons Delcroix) ; Maisons Bourlet, Rangée Moutarde ; Sentier Belle Promenade, rue Royale, Sapin Vert, 2-110 ; rangées Lepers, Hennion Lefebvre et Prouvost ; rangée Vandorpe, rues Magenta, Heugedé, H. Briffaut, 2-58 ; Petit Journal (pairs), Maisons Delcroix et Boulets.

9 Juillet. — Rues Sapin Vert, 1-85 ; Rangée du Christ, rues Pinguet, Watteau, Oran, Cité Florin, rues Miribel, Freignac, Mazures, Boeldieu, ruelle Lefebvre, r. Bayart, ruelle et cour Watteau, rues du Crétinier, cour Delaplace, Nadaud, Monge, Béthune, 30-42 ; de Calais, 2-22 ; imp. Harduin, rues des 3 Couleurs, Sergent Lefebvre, Comm. Bossut, 140-216, 201-205 ; imp. Prut.

10 Juillet. — Rues des Champs (impairs), St-Vincent de Paul (impairs), Gambetta, H. Briffaut, 60-190, 21-179 et cours ; rues de la Teinturerie, Calais, 5-27 ; Béthune, 1-31, 8-12 ; imp. Byttebier, rues Felix Faure, de la Vigne, Ma Campagne, Fort Lillois (cité du Pinson Vert).

11 Juillet. — Rues Jeanne d'Arc cité Betremieux, de l'Hôpital, Dragons, Rangée Carette, rues Laure, des Fleurs, 2-60 ; Vauban, Square Marlot, rue Pierre Catteau (du Passage à niveau à la Vieille Place), Louise de Bettignies, Comm. Bissut, de la rue Faidherbe au Fort Lillois, Pierre d'Haelluin, Vieille Place, de Lisieux, des Buissonnets, Faidherbe, 18-282, rangées Beauvisage, Dhuist, Dutilleul, Lafayette, Ste-Thérèse.

12 Juillet. — Rue Faidherbe, 3-295, 282-346 ; Cour Verstraete, ruee Vélodrome, Jean Bart, Condorcet, Carnot, 150-328, 287-317 ; imp. Cochin et Couteau, 302 et Multiples ; rue et cour Couteau, rue et cour Hoste, rues Pétrole, du Rivage, Laboureur, Blanchisserie.

15 Juillet. — Rue Pierre Catteau (de la Gd'Place au pass. à niveau), cours Dubrulle, Jonville, Doutreligne, rue de Roubaix, cour Leroy, rue Carnot, 1-115, 2-140 ; ruee Boileau (pairs), R. Salengro, Traversière, Industrie (de la pl. Salengro au pass. à niveau), cours Rose, Bouckaert, Nuttin, Mulliez, imp. Leclercq-Dupire, Maisons Rousseau, pl. Roger Salengro, R.N. Thiers, 1-45, 2-108 ; Nain, Lorraine, Metz, Strasbourg.

16 Juillet. — Rues Carnot, 125-285, Industrie (pass. à niveu à la rue du Sartel), Arts, du Commerce, Charles Quint, Beaurepaire, Bazeilles, Champagne, Espierres, Moscou, 3 Bouteilles, Bons Enfants.

17 Juillet. — Rues Jean Jaurès, 2-76, de la Poste, de la Gendarmerie, Haies Vertes, Grand'Place, 4-20 ; Pasteur, Back 1-44 ; rues du Congo, de France, Négrier, Cour des Pompiers, Sentier de l'Avenir, rues St-Joseph, Concorde, Claude Bernard, d'Alsace, Sentier du Carrin, rues de Leers (entre r. Concorde et r. Maternité), R. Salengro, Maternité (impairs), Neuve (pairs).

18 Juillet. — Rue de Leers (pairs) entre rue de la Paix et extrémité), Thiers, 108-140, 47-141 et cours ; av. des Jardins, rues Caporal Leclercq, Beck prolongée, Leuridan, Neclain, Truffaut, Bertheloot (maisons Jubaaru), Beck (entre r. de la Paix et extrémité), rue de la Tannerie, du Plaisir, du Sartel (rangées Delcroix, Spriet et Hazebrouck), de la Paix.

Le coupon 17 représente 0 kg. pour les cartes blanches et jaunes, 50 kgs pour les cartes roses et vertes.

Le coupon N° 18 représentera 50 kgs pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Des avis afficiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anthracites. Le prix est de Frs 52.30 les 100 kgs. Par suite des difficultés actuelles d'approvisionnement, nous ne pouvons garantir le délai de livraison.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

WASQUEHAL

Les divers avis intéressant le public seront affichés dans les boulangeries

Le Maire porte à la connaissance de ses administrés que les divers avis officiels émanant de la Mairie, des services de ravitaillement, des services de police, etc., seront affichés dants toutes les boulangeries de la commune, où les intéressés sont invités à se renseigner journellement.

Paiement des secours de chômage et aux familles privées de ressources

Le paiement de ces divers secours aura lieu Vendredi 11 Juillet, de 9 h. à 11 h., Salle des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau, et de 14 h. à 16 h., Salle des fêtes, rue Jean Macé, pour le Centre. Les réclamations relatives au paiement ne seront reçues que le même jour, de 16 h. 30 à 17 h. 30, au Bureau de Placement, 16, rue des Lilas.

Inscription des commandes de charbon au Capreau

Pour les quartiers du Capreau et de la Planche au riez, l'inscription des commandes de charbon aura lieu à la salle des fêtes, rue de Roubaix, dans l'ordre suivant :

Mardi 8 juillet. — Pour le secteur N° 6 comprenant la rue de Tourcoing, quai des Canotiers, rues de la Scierie, Hacquart, sentier des Briques, rues des Fleurs, Aristide Briand, sentier du Canal, cité de la Renaissance, rues des Champs, Clément Béthune, Clémentine Durieux, Alexandre Dubois, de Mulhouse, sentier de l'Allumette et la rue de Colmar.

Mercredi 9 juillet. — Pour le secteur N° 7 comprenant les rues Louise Michel, Jean Jaurès, cité Motte, chemin des Serres, quai des Alliés, rues Lamartine, de Mouvaux, du Triez (Capreau et Centre), avenue Lysutey, rues Carpeaux, Rosa Bonheur, La Fontaine, Philippe le Bon, Pavreuil, Cocheteux, Eugène Guillaume, Watteau, cour Lepers, rue Testelin, rue Ch. Delescluse et rue Voltaire, au-dessus du pont du Triez à partir du N° 55 et du N° 4. La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit : le coupon N° 17 représentera 50 kilos pour les cartes roses et vertes. Le coupon N° 18 représentera 50 kilos pour toutes les cartes de consommateur sne possédant pas de branchement de gaz. Le prix est fixé à 50 fr. 80 les 100 kilos d'anthracite. Il est recommandé de se munir de monnaie, faute de quoi l'inscription ne pourrait être enregistrée.

LE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie ne sont ouverts au public que le lundi matin de 9 à 12 h., les autres jours ouvrables, ils sont ouverts de 9 à 12 et de 14 à 16 h. Le secrétaire général de la mairie ne reçoit que le matin de 9 à 12 h., pour permettre l'expédition des affaires courantes. Enfin, M. Destailleur, maire, ne reçoit ses administrés que le matin, de 9 à 11 heures.

SERVICE DES CANTONNEMENTS DE TROUPES

Toute habitation dont les possibilités de logement ont subi des modifications depuis le passage de l'agent recenseur, devra être déclarée à la Mairie (Bureau des Archives), par le propriétaire de l'immeuble ou à défaut par le locataire principal de la maison.

LA RETRAITE DES VIEUX TRAVAILLEURS ET LES BENEFICIAIRES DE L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

Les vieillards assistés à domicile, bénéficiaires de l'allocation mensuelle accordée par la loi du 14 Juillet 1905, ayant perçu leur premier mandat de retraite aux vieux travailleurs, sont tenus d'en faire la déclaration aussitôt à la Mairie, 3e guichet, en rapportant leur carte de paiement, le cumul étant interdit.

LES BAIGNADES DANS LE CANAL DEMEURENT INTERDITES

Il est rappelé que les baignades dans le canal sont et demeurent interdites et que les services de police ont reçu des ordres pour dresser des procès-verbaux aux personnes et enfants contrevenant à l'arrêté toujours en vigueur.

Sont seuls autorisés à pratiquer la natation, les membres des Sociétés dûment autorisées et ce aux endroits spécialement désignés et aux jours et heures indiqués et sous la surveillance de moniteurs agréés par les clubs.

AU STADE MUNICIPAL U.S. WASQUEHAL ET STADE ROUBAISIEN FONT MATCH NUL : 0 A 0

Ce match avait attiré sur les touches du terrain municipal de la rue Delerue, une foule record.

L'importance de cette rencontre n'échappait pas aux nombreux supporters roubaisiens. Si le Stade gagnait il était avec le Cacing, champion du Nord. Venonns en à la rencontre.

Les équipes se présentant au grand complet. Cette première mi-temps fut dans l'ensemble à l'avantage des roubaisiens qui par un jeu de demi volée trompaient le plus souvent les demis locaux.

Quelques tirs dangereux des stadistes faillirent aboutir, mail le goal wasquehalien fit une belle partie.

La seconde mi-temps fut plus souvent à l'avantage des wasquehaliens et l'ailier gauche bien servi aurait pu donner la victoire à son club, son shoot s'écrasant sur la barre.

La fin du match fut pénible pour les équipes incommodées par la chaleur et l'arbitre M. Van Vlasselaer siffla la fin sur un match nul assez logique

La carte nationale de priorité. — La carte nationale de priorité qui dispense de faire la queue dans les magasins et lieu de ravitaillement, ainsi que le stationnement prolongé aux guichets des administrations publiques, qui n'était accordée précédemment qu'aux mamans ayant trois enfants de moins de 14 ans ou deux enfants de moins de 4 ans, peut à présent être délivrée aux mères qui allaitent leur enfant au sein et ce pour une période d'un an après la naissances ; aux filles mères pour leurs enfants reconnus ; aux mères étrangères d'enfants français ; aux grand'mères ayant la charge effective de petits-enfants dont la mère est décédée ; aux femmes ou jeunes filles ayant effectivement la charge de leurs frères et sœurs dont la mère est décédée.

Pour obtenir la carte de priorité, l'intéressée n'a qu'à se présenter à la mairie, 5e guichet, munis des pièces officielles et d'une photographie de 3 sur 4.

Fraternelle des Anciens Combattants du Centre. — Les anciens combattants de la guerre 1914-18 atteignant l'âge de bénéficier de la retraite gouvernementale, c'est-à-dire nés jusqu'au 20 juillet 1891, pourront s'adresser à la Mairie, 3e guichet, pour la constitution de leur dossier. Ils se muniront, à cet effet, de leurs pièces militaires, acte de naissance sur papier libre et carte du combattant. Cette retraite est de 500 frs par an de 50 à 55 ans et est portée à 1.200 frs dès l'entrée dans la 56e année.

Au bureau de Ravitaillement. — Les familles ayant des membres décédés ou parents dans d'autres localités, sont tenues, sous peine de sanctions, d'en faire la déclaration dans les 24 heures, au Bureau de Ravitaillement, rue Jean Macé, en présentant les cartes de ravitaillement et de charbon, ainsi que les tickets auxquels elles n'ont plus droit.

Cartes de chemin de fer pour mutilés. — Les mutilés de guerre de 25 % et plus, dont la carte donnant droit à réduction de tarif sur les chemins de fer, arrive à expiration au cours du 3e trimestre, sont invités à en demander l'échange dès maintenant, à la Mairie, 5e guichet. Se munir du livret de pension, de la carte à échanger et d'une photo récente de 3 sur 4.

Tournée du contrôleur. — Le contrôleur des contributions directes se tiendra à la disposition des contribuables, salle des fêtes, rue Jean-Macé, samedi 12 juillet, de 14 h. à 16 h., pour fournir tous renseignements.

Fermeture des colombiers domestiques. — Tous les colombiers de pigeons domestiques devront être fermés pendant la période du 20 juillet au 30 août, c'est-à-dire pendant la période de la moisson.

Le brevet sportif national à l'U. S. W. — La session du brevet sportif national est fixée au dimanche 27 juillet. Les sociétés locales et les clubs des villes voisines peuvent faire inscrire leurs membres susceptibles de passer ce brevet au siège des sociétés suivantes : U. S. Wasquehal, café de la « Terrasse », avenue de Flandre ; A. S. Wasquehal, café Roelens, 51, rue Melerue ; « Espérance » de Wasquehal, chez M. Schweitzer, président, 16, rue Michelet, à Wasquehal.

Les inscriptions ne sont reçues que jusqu'au dimanche 20 juillet.

TOUFFLERS

Secours National. — Depuis janvier 1941, fonctionne, 46, rue de l'Eglise, l'Ouvroir du Secours National. Voici, depuis cette date, le bilan de son activité : 3 robes d'enfants ; 14 manteaux de fillettes ; 3 robes de femme ; 4 manteaux ; 7 pull-over en laine ; 5 paires de bas ; 6 paires de chaussettes ; 38 culottes tricot.

Tous ces travaux purent être effectués grâce à de généreux bienfaiteurs et à la discrète activité de Mme Ange Deffrennes, aidée de personnes dévouées.

En outre, il a été distribué, entre autres, depuis le 2 février 1941 : 30 paires de drap ; 25 couvertures de laine ; 23 écharpes de laine ; 12 vestons homme ; 16 paires de chaussettes ; 5 costumes garçons ; 6 pull-overs ; 6 tabliers ; 7 manteaux femme ; 6 robes ; 20 paires de bas ; 16 manteaux fillettes ; 12 pull-overs ; 13 paires de chaussettes ; 4 paires souliers ; 5 robes ; etc.

Tous ces vêtements et effets divers, réparés à l'ouvroir, provenant en partie de la tournée de ramassage effectuée dans la commune, en partie du Secours National, dont la sous-délégation de Roubaix nous aide dans toute la mesure du possible, tant à l'ouvroir qu'à la soupe populaire.

Rappelons que toute demande adressée à l'ouvroir du Secours National doit être, au préalable, acceptée par le Comité. Une fois agréées, celles-ci seront satisfaites dans toute la mesure possible.

Adresser les demandes au local du Secours National, les lundis, mercredis et vendredis, de 15 h. à 18 h.

LEERS

DU PAIN D'ÉPICES ET DES BISCUITS EN DIRECTON DE LA BELGIQUE

Au lieu dit « Le Petit Bois », le brigadier Gazanion et le préposé Blamaud, de la brigade mobile de Roubaix-Droite, ont arrêté les nommés Laumond Jean, domicilié à Leers, rue Hoche, 53, et Denhaerinck Louis, domicilié à Néchin (Belgique) qui tentaient d'exporter du pain d'épices en barres et des paquets de biscuits casse-croûte, le tout évalué à 35 kilogs.

Les fraudeurs ont tenté d'opposer une certaine résistance aux douaniers, mais ils furent rapidement maîtrisés. Au bruit de l'attaque, le brigadier Chombart, de Leers-Droite, a prêté main-forte à ses collègues pour maintenir les délinquants.

HALLUIN

UN CONCOURS DES PLUS BEAUX JARDINS

Le Comité du « Coin de terre halluinois » rappelle son concours des « Plus beaux jardins » qu'il organise entre tous ses adhérents de la section halluinoise.

Il sera tenu compte de la propreté des allées et des jardins, de l'aménagement de la culture, de la disposition et variété des semis et plants. Le Comité tiendra compte également de la variété des terrains et de leur valeur productive.

De nombreux prix seront attribués et déjà nombre de jardiniers amateurs du « Coin de terre » se réjouissent de cette intéressante initiative.

Les adhérents sont informés qu'une conférence sur le « Jardinage et les travaux de la saison » aura lieu le 12 juillet prochain.

La Commission compte sur la présence de tous les sociétaires. Des explications seront fournies au sujet du concours et de ses perspectives

AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES

Les propriétaires qui n'auraient pas encore fait la déclaration de leurs propriétés bâties sont invités à la faire d'urgence et en tout cas au plus tard pour le samedi 12 juillet prochain, s'ils veulent éviter des sanctions.

Comité local d'entr'aide aux prisonniers. — Ce mardi 8 juillet, au 116 rue de Lille, permanence de 16 à 18 heures

RONCQ

PAIEMENT DE SECOURS

Demain mardi 8 juillet, au bureau de la Recette, angle des rues de Lille et Destombes, de 9 à 12 h. et de 14 à 15 h., aura lieu le paiement des allocations d'assistance obligatoire aux vieillards et infirmes, ainis que les primes d'allaitement maternel et allocations de femmes en couches.

Se présenter avec la carte d'identité.

Comité d'entr'aide aux prisonniers. — Le Comité du Centre, rue du Docteur Galissot, invite les familles dont le prisonnier est rentré chez lui ou en zone libre, à en faire la déclaration le plus tôt possible.

LINSELLES

LE COMMERCE NOIR

LE TRAFIC DE LA VIANDE

Nous avons relaté une importante affaire de commerce noir qui réserve certainement encore des surprises et des inculpations.

A Linselles, ce trafic de viande se faisait, dit-on, sur une grande échelle et la rumeur publique indiquait des faits surprenants.

C'est ainsi que l'on soutenait maintenant le fait est vérifié, que onze vaches recensées ont disparu du cheptel local. Ces bestiaux, déclarés à urecensement opéré dans la commune, ne pouvaient être abattus ni sortis de Linselles sans autorisation du Centre d'Abatage régional et sans laissez-passer. Les intéressés ont passé outre et on laisse entendre que la grande partie de ce bétail se consommait à Linselles.

On s'explique alors la découverte faite par la douane de Roncq, d'une boucherie clandestine à « l'Hôtel de l'Etoile », rue Clemenceau.

Le trafic, enhardi par des semaines de succès et de gains faciles, s'étendait plutôt et dépassait même, dit-on, les limites de Linselles pour avoir ses ramifications aux communes avoisinantes.

La douane de Roncq eut vent de l'affaire, de l'ampleur qu'elle avait prise, et discrètement, jeudi dernier, décida d'intervenir.

Nous avons relaté la perquisition faite, les quartiers de viande trouvés, la balance, les poids et les rations déjà prêtes avec indication du poids et du prix, dans l'ensemble, c'est le prix de 80 fr. le kilo qui était employé.

Au total, c'est 150 kilos de viande qui a pu être saisi dans ce café, et qui a été remis, comme nous l'avons indiqué, au Centre d'Abatage d'Halluin.

L'enquête recherche les personnes qui ont travaillé de concert avec le boucher, René Deherripon, qui, de par son métier de courtier en bestiaux, connaissait les propriétaires. A la gendarmerie d'Halluin, qui continue l'enquête, M. Deherripon ayant déclaré qu'il avait vendu le matin même une demi-bête, soit 150 kilos environ, à un boucher dont il ne voulut pas donner le nom, indiqua que cette vente avait eu lieu au prix de 40 fr. le kilo.

Comme bien l'on pense, la population ouvrière linselloise, qui ne pouvait profiter de ce trafic en raison du prix élevé de vente, se félicite que soit mis enfin un terme à ce commerce noir de trafic de viande, dont elle se plaignait déjà depuis un certain temps.

MARCQ-EN-BARŒUL

Machines et véhicules agricoles. — En exécution d'instructions ministérielles et en vue de la répartition des huiles et graisses nécessaires, les propriétaires de machines et véhicules agricoles qui n'ont pas reçu les imprimés adressés à cet effet, sont invités à se présenter d'urgence à la Mairie (Bureau de l'Agriculture), pour la déclaration du matériel qu'il détiennent.

Etat civil. — Naissance : Renée Duquesne, rue L.-Delos, 26.

Publications : Auguste Gruson, aide-soudeur, rue Jules-Guesde, 26, et Madeleine Krepper, tisseuse, même adresse ; Arthur Duriez, employé de bureau, à Haubourdin, et Berthe Monpays, dactylo, rue de l'Egalité, 67.

Décès : Malvina Jonckheere, épouse Lenaert, 68 ans ; Victoria Poulet, épouse Menini, fileuse, 41 ans ; Fernand Vancostenoble, emballeur, 29 ans ; Pierre Dhalluin, 2 ans ; Marguerite Hennion, ménagère, épouse Bultiau, 69 ans.

EN BELGIQUE

MENIN

Société d'Horticulture de Menin et environs

A la suite du décès de M. Jérôme Dewannoye, président ; M. Anatole Perneel a été nommé comme successeur.

— Un concours horticole doté de 500 francs de prix aura lieu pour les membres. Le jury visitera les concurrents le 8 août prochain.

— Le 15 septembre aura lieu au local « Au Pavillon », rue d'Ypres, une grande exposition horticole dotée de 1.000 francs de prix. L'ouverture officielle aura lieu par M. le Docteur Armand Deweerdt, bourgmestre, président d'honneur de la Société d'Horticulture de Menin et environs.

UN ACTE DE DÉSESPOIR

L'autre jour, un douanier constata que Mahieu Emile, tisserand, né à Menin le 13 mars 1880, veuf de Marthe Couckuyt, demeurant rue de Wervicq, 118, s'était pendu dans son arrière-cuisine. Le douanier coupa la corde mais trop tard. La mort avait déjà fait son œuvre. M. Vandenbulcke docteur, fit les constatations d'usage tandis que le commissaire de police adjoint, M. Coël, ouvrit une enquête.

UN VOL AUDACIEUX

Comme nous l'avons relaté, un vol audacieux et d'importance fut commis chez le mercier, M. Marcel Carrein, demeurant rue de Courtrai.

L'enquête fut ouverte par M. Marcel Coël, commissaire de police adjoint, et fut continuée par le juge d'instruction M. Carnewal, qui à cet effet, a fait une descente à Menin.

Deux détenus, Marcel Derous, demeurant rue Royale et Emile Vankerk, demeurant cité-jardin « Notre Village », avaient été extraits de la prison de Courtrai et amenés par les gendarmes.

De concert avec M. le commissaire de police adjoint, M. Marcel Coël, le juge d'instruction M. Carnewal, procéda à plusieurs confrontations de Meninois avec les détenus. Après quoi Vankerk avoua être l'auteur du vol chez M. Carrein, dans la nuit du 30 avril au le rmai. Après ces déclarations on arrêta à nouveau Georges Kindt, habitant rue de l'Union, qui avait été mis en liberté provisoire. Les trois détenus furent reconduits à la prison de Courtrai.

Des vols. — Hier Mme Marie Papwels, demeurant rue de Mouscron, 266 ; Mme Blanche Ver Escke, habitant même rue No 252 et M. Daniel Hennion, demeurant rue Basse Cense, 285, constatèrent que des inconnus avaient volé dans leur champ, situé au Hameau Pont Neuf, une quantité de pommes de terre. Une plainte fut déposée au bureau de police. On est sur les traces des voleurs.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

DES ACHATS A BON COMPTE

Ayant été reconnu l'auteur du vol d'objets divers d'une valeur totale de 152 francs, commis dans la journée de samedi, dans un grand magasin de la rue Nationale, à Lille, Jules Sense, âgé de 56 ans, se disant manœuvre, et demeurant 56, rue Racine, a été mis en état d'arrestation par les soins de la police locale. Il a été ensuite déféré au Parquet.

UN VOL DE TABAC IMPORTANT EN GARE SAINT-SAUVEUR

M. Albert Bellanger, chef de gare à Lille-Saint-Sauveur, a déposé plainte contre inconnu pour vol de quatre cartons contenant du tabac. Le prélèvement a été commis dans un wagon en stationnement dans la dite gare. Le wagon a été fracturé entre vendredi à 16 h. et samedi à 10 h. 30, heure à laquelle on s'aperçut de la disparition.

Le montant du prélèvement est estimé à 9.600 francs.

Une enquête est en cours pour retrouver le ou les auteurs de ce méfait.

Un Lillois victime d'un accident d'auto dans l'Aisne

L'auto dans laquelle il se rendait à Ham (Somme) ayant heurté un arbre, M. Jean-Baptiste Coesmon, 24 ans, monteur-électricien, domicilié à Lille, 35, rue Claude Lorrain, a été blessé à la tête. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...) de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

A TRAVERS LA VILLE

QUI CASSE DOIT PAYER

Dans la soirée de samedi, M. Maurice Deronne, domicilié à Harlebèke (Belgique), 29, rue de Bruges, s'est présenté chez M. Albert Demarck, cafetier, 23, rue des Vignes à Tourcoing pour demander du logement. Sur le refus du cafetier, Deronne s'est présenté au commissariat du 1er arrondissement où il a déclaré que celui-ci lui avait pris son vélo et une somme de 50 fr. qu'il lui avait offert pour loger. M. Soumayrack, commissaire, a ouvert une enquête qui établit les faits su